



7 décembre 2018

Audience de prestation de serment 15H00

**Discours de Xavier Ronsin,
premier président**

Madame la Bâtonnière désignée et Messieurs les Bâtonniers,

Mesdames et messieurs les avocats,

Monsieur le Président de l'Ecole des avocats du grand ouest et madame la Directrice,

Mesdames et messieurs les anciens élèves de l'EDAGO et vos familles,

(dont je regrette qu'elles soient obligées de se tenir debout, pendant cette cérémonie, faute de place suffisante)

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je déclare ouverte cette cérémonie 2018

de recueil de la prestation de serment de **106** jeunes avocats

qui ont fait le choix libre et responsable de rejoindre les barreaux de notre chère cour d'appel.

Soit par ordre alphabétique les barreaux de :

- Brest (11 élèves),
- Lorient (2 élèves),
- Nantes (35 élèves),
- Quimper (1 élève)
- Rennes (41 élèves),
- Saint Brieuc (6 élèves),
- Saint-Malo/Dinan (5 élèves),
- Saint Nazaire (3 élèves),
- Et Vannes (2 élèves).

La cour est heureuse de vous accueillir tous

dans la salle dite des procureurs du parlement de Bretagne,

(des procureurs) qui y patientaient,

M le procureur général s'en souvient,

avant d'avoir l'honneur d'aller rencontrer les juges dudit parlement en leur grand chambre, située à quelques mètres ;

Je le rappelle, ce parlement de Bretagne a été créé en **1554** par l'édit de Fontainebleau du roi de France, Henri II

Et après quelques vraiment surprenantes chicaneries entre Nantes et Rennes
qui se disputaient, ô surprise, l'honneur d'accueillir :

« les gens tenant les grands jours, qu'on dit parlement en Bretagne »

Le Parlement **de** Bretagne se fixa juridiquement en 1560 à Rennes,

D'abord au prix de quelques errances immobilières, rue Hoche à l'emplacement d'un
couvent et de l'actuelle Maison de l'avocat du barreau de Rennes

puis ici, dans ce bâtiment qui est depuis **1665**

siège et symbole

de la justice française en Bretagne

ou de la Justice bretonne en France,

je vous laisserai choisir et trancher cette question identitaire.

Nouveauté de cette salle, deux élégantes plaques apposées la semaine dernière, à ma
demande et à celle du procureur général, de part et d'autre de l'entrée de la chapelle

évoquent et listent les noms des premiers présidents et procureurs généraux auxquels est
revenu l'honneur d'incarner la responsabilité du fonctionnement du Parlement de Bretagne et
depuis le 17^{ème} siècle de ce lieu de Justice

Aujourd'hui donc, avec l'humilité qui sied à la modestie de mon 42^{ème} rang

depuis le « premier » premier président René Baillet de Sceaux de 1554 à 1557

je suis fier (et vous noterez l'oxymore) de présider cette cérémonie

dans ce **lieu magnifique et magique**

**dans lequel des générations et des générations de magistrats et d'avocats ont pris la
parole ou la plume,**

avec passion, avec conviction ou avec gravité,

pour parler de justice, pour exiger justice, pour rendre justice.

**Je veux donc croire que ces milliers de gens de justice sont aujourd'hui à nos côtés, pour
accueillir avec bienveillance, confiance et sans doute curiosité, la nouvelle génération
d'avocats bretons.**

Monsieur le procureur général, vous avez la parole pour vos réquisitions
(...)
Merci M. le procureur général,

Mesdames et messieurs,

Vous allez dans quelques instants prêter le serment des avocats,

ce qui n'est pas seulement l'aboutissement d'un brillant parcours universitaire, d'une sélection désormais nationale, d'une formation de qualité et de la réussite d'un examen professionnel

mais surtout une **étape symbolique** particulièrement importante,

celle d'un **choix de vie**,

celui de mettre en oeuvre dans quelques jours ou quelques semaines,

une **compétence juridique** technique et une expérience acquise,
au service d'autres hommes et femmes,

afin de défendre leur honneur, ainsi que leurs droits fondamentaux et leurs intérêts moraux et financiers.

Soyez en persuadés

Cette défense là devra être **libre**

cette défense là devra être **indépendante**

cette défense là devra être **intègre**

et elle vous **engagera** donc, vous personnellement,

mais aussi ces hommes et femmes

dont vous serez les porte-voix, les conseillers, les confidents

et qui vous confieront leur honneur, leurs intérêts et l'intimité de leurs vies.

On a pu dire qu'il n'y avait "**pas de bon juge sans bon avocat**"

on pourrait sans doute nuancer en ajoutant

pas de bons juges, sans bons procureurs, bon greffe, bons experts, bons enquêteurs

mais cette formule a quand même du vrai **qui lie le juge à l'avocat**

qui fait référence à cette belle notion **d'auxiliaire de justice**

(l'auxiliaire de justice) parfois critique sur le fonctionnement de la justice ou les projets gouvernementaux de réforme de celle-ci, si j'en crois les nombreux écrits qui me parviennent des bâtonniers et juridictions

mais un auxiliaire de justice pourtant indispensable.

Mesdames et messieurs, futurs avocats, soyez en convaincus :

Celui qui **participe** à l'œuvre de justice se place sous sa protection et ses règles exigeantes

celui qui **revendique** de ne pas être auxiliaire de la justice

risque un jour de devenir **adversaire** de la justice,

risque de devenir **mercenaire** de ses clients,

risque de devenir **esclave** de leur argent, de leurs pressions, de leurs manœuvres ou de leurs vérités et mensonges

Or **l'indépendance**, qui est sans doute une des raisons essentielles pour lesquelles vous avez choisi cette **magnifique profession d'avocat**

cette indépendance que nul ne devra contester dans l'exercice de votre mission, ni juge, ni procureur, ni pouvoirs publics

cette indépendance là

ne devra pas non plus être asservie ou remise en cause **par vos futurs clients !**

Car cette indépendance est indispensable à l'exercice d'une défense **libre**.

Et cette indépendance et cette liberté auront pour contrepartie

le respect d'une **éthique** fondée sur des **règles déontologiques**

qui sont toutes entières contenues dans la formule du serment que vous prononcerez dans quelques instants:

“Je jure, comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité”.

Futurs avocats du 21^{ème} siècle, nés à la fin du 20^{ème} siècle, vous avez la chance de vivre aujourd'hui dans un pays démocratique,

sans risque d'être poursuivis pénalement

ou emprisonnés

ou même tués

simplement parce que vous **défendrez** un homme ou une femme

face à un pouvoir injuste ou oppressif ou à une entité criminelle corrompue

Vous avez eu aussi la chance d'avoir été formés à l'université puis dans votre école,

dans un univers juridique et mental, commun à celui des magistrats, baigné par la **suprématie de la règle de droit**,

- avec une hiérarchie des normes rassurantes ;

- une culture de contrôle de conventionnalité et bientôt de plus en plus de proportionnalité ;

- une référence à la constitution via notamment la QPC pour écarter une loi injuste ou contraire à cette constitution et à son préambule de 1789 ;

- des lois démocratiquement votées.

Et **pourtant, croyez le bien, l'histoire nous le démontre** sans cesse, car parfois au lieu d'avancer vers « un avenir toujours plus radieux » elle se plait à reculer

cette protection, là bien que réelle

peut aussi être temporaire et fragile.

En Europe, **des libertés qu'on croyait définitivement acquises reculent**,

Certains parlent, sans pessimisme exagéré, de la cour européenne des droits de l'Homme, comme d'un **chef d'œuvre en péril**

Il appartiendra bien sûr à la magistrature de prendre sa part dans la défense de ces acquis et de ces libertés publiques si chèrement conquises par l'élan démocratique,

de faire **vivre au quotidien**, décision de justice après décision de justice,

le **respect des droits fondamentaux** qui est le précieux acquis de l'après seconde guerre mondiale

mais il vous appartiendra tout autant à vous, la jeune génération d'avocats

dans le quotidien de votre exercice professionnel, qu'il soit de conseil ou de défense en justice,

de défendre pied à pied cet bien précieux de l'Etat de droit,
de combattre, vous aussi, chaque jour pour la protection des droits fondamentaux.

Et votre serment, au recueil duquel nous allons maintenant procéder
constituera aussi, je l'espère, un **engagement personnel** en ce sens,
dans une éthique de dépassement permanent de vous-mêmes.

C'est en tout cas très sincèrement le vœu que je forme pour toute votre promotion.

.....

Nous allons désormais procéder à la cérémonie proprement dite de prestation de serment

Je vais vous relire la formule de cette prestation de serment

Puis, barreau après barreau, je vous demanderai de vous lever,

Puis, l'un après l'autre, je vous demanderai, à l'appel de votre nom, de lever la main droite et de dire à haute et intelligible voix

“ je le jure “

puis à mon signal, à l'appel du dernier nom de vos futurs confrères du même barreau, je vous prierai de vous rasseoir.

Cette formule est la suivante :

“Je jure, comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité”.

pour le barreau de BREST, en présence de son bâtonnier Me René GLOASGUEN,

je vous demande de vous lever

	M/Mme	PRENOM	NOM
1	Mme	Caroline	GUIL
2	Mme	Marine	KEROMNES
3	Mme	Morgane	LABOUS
4	M.	Tugdual	MAUCHERAT DE LONGPRE
5	Mme	Sarah	MOREAU VERGER
6	Mme	Johanne	PLOUGASTEL
7	Mme	Anne	QUÉRÉ
8	M.	Guillaume	SEITÉ
9	Mme	Chloé	TREMOUILLES
10	Mme.	Alix	VOISIN
11	M.	Florian	YANNIC

Vous pouvez vous asseoir

pour le barreau de **LORIENT**, en présence de son bâtonnier Me **HERNANDEZ LLANERA**,

je vous demande de vous lever

	M/Mme	PRENOM	NOM
1	Mme	Sabrina	EHANNO
2	Mme	Marine	EISENECKER

Vous pouvez vous asseoir

pour le barreau de **NANTES**, en présence de son bâtonnier Me Jean-René **KERLOC'H**

(également présent le bâtonnier désigné Me Bruno CARRIOU)

je vous demande de vous lever

	M/Mme	PRENOM	NOM
1	Mme	Juliette	BACHELARD
2	Mme	Barbara	BETEROUS
3	M.	Briec	BOURDONNAY
4	Mme	Noémie	BROUILLE
5	M.	Charles	COLLET
6	Mme	Anaïs	DAUMONT
7	Mme	Marie	DROUET
8	Mme	Marion	FEVE
9	M.	Pierre-Louis	GIRAULT
10	M.	Alexis	GUERIN
11	Mme	Zoé	GUILBAUD
12	Mme	Caroline	GUNTZ
13	Mme	Laura	JAUD
14	Mme	Agathe	JAULIN

	M/Mme	PRENOM	NOM
15	Mme	Laure	KACHKOUCH-SOUSSI
16	M.	Mathieu	LE DU
17	Mme	Morgane	LE GOFF
18	M.	Brett	LE MEUR
19	M.	Goulven	LE NY
20	Mme	Garance	LEPHILIBERT
21	Mme	Lucia	LIETAVOVA épouse NICOLAS
22	Mme	Sophie	MARAIS
23	Mme	Céline	MARANDET
24	Mme	Marie	MESSERSCHMITT
25	Mme	Mathilde	MICHAUT
26	Mme	Aurélié	MILLET
27	M.	Jean	ORIEUX
28	M.	Xavier	PEREZ
29	M.	Stéphane	RANO
30	Mme	Ludiwine	RIVAS
31	M.	Maxime	SAHO
32	Mme	Sophie	SALLOU
33	Mme	Justine	SORIN
34	Mme	Flora	TOURON
35	Mme	Anna	UNDERWOOD

Vous pouvez vous asseoir

pour le barreau de QUIMPER, (*absence du bâtonnier qui sera en examen à la faculté et pas de représentant*)

je vous demande de vous lever

	M/Mme	PRENOM	NOM
1	Mme	Pauline	GOURRET

Vous pouvez vous asseoir

pour le barreau de **RENNES**, en présence de son bâtonnier Me Serge **NONORGUE**

(également présent le bâtonnier désigné Me Hélène LAUDIC-BARON)

je vous demande de vous lever

	M/Mme	PRENOM	NOM
1	Mme	Hortense	AUMONNIER épouse BERNARD
2	M.	Pierre	BLACKFORD
3	Mme	Marthe	BLANQUET
4	Mme	Axelle	BOURGET
5	Mme	Aude-Emmanuelle	CAMBONI
6	Mme	Marie	CAZIN
7	Mme	Haude	CORNUDET
8	M.	Alexandre	DA COSTA
9	Mme	Cloé	DELAMARCHE
10	M.	Matthieu	DELHOMMEL
11	M.	Yves	DELIBES
12	M.	Thomas	DUBOSQUET
13	Mme	Morgane	DUTERTRE
14	M.	Abdulah	EKICI
15	Mme	Bérénice	FAULCONNIER
16	Mme	Marine	FOUQUET
17	Mme	Anne	FOYER

	M/Mme	PRENOM	NOM
18	M.	Guillaume	GEFFROY
19	Mme	Noélie	GOURDON
20	Mme	Emilie	GRUAU
21	Mme	Elise	GUEGAN
22	Mme	Claire	IDLAS
23	Mme	Maud	JEZEQUEL
24	Mme	Julia	JORE
25	M.	Jean-Briac	JUNCKER
26	M.	Vincent	LE JUNTER
27	Mme	Maëva	LEFEVRE
28	M.	Jérémy	LEVET
29	Mme	Elisa	MARTINEAU
30	Mme	Laurianne	MONTEAU
31	Mme	Iris	MOTEL
32	Mme	Clémence	MUNSCH
33	Mme	Anastasia	PAGES
34	Mme	Emma	PETRINKO
35	M.	Yann	PRUDON
36	Mme	Agathe	REBEYROL
37	M.	Florian	RENAULT
38	M.	Mathieu	RICHARD
39	M.	Pierre-Marie	RONDEL

	M/Mme	PRENOM	NOM
40	Mme	Anne-Raphaëlle	TOUSSAINT
41	M.	François	TUYAA BOUSTUGUE

Vous pouvez vous asseoir

pour le barreau de SAINT-BRIEUC, en présence de son bâtonnier Me Bertrand FAURE

je vous demande de vous lever

	M/Mme	PRENOM	NOM
1	M.	Samy	BAALI
2	Mme	Emilie	DURAND
3	Mme	Camille	HERLIDO
4	M.	Florian	REBOUSSIN
5	Mme	Fanny	SACHET
6	Mme	Ellora	SALAUN

Vous pouvez vous asseoir

pour le barreau de SAINT-MALO DINAN représenté par délégation par madame le bâtonnier Marie-Laure DUCROZ-TAZE (ancien bâtonnier)

je vous demande de vous lever

	M/Mme	PRENOM	NOM
1	Mme	Monica	DINU-BAKOS
2	M.	Guillaume	FRICKER
3	M.	Maxime	MACE

	M/Mme	PRENOM	NOM
4	Mme	Mathilde	PERSONNIC
5	Mme	Maud	ROGER

Vous pouvez vous asseoir

pour le barreau de SAINT-NAZAIRE, en présence de son bâtonnier Me Emmanuel KIERZKOWSKI-CHATAL

je vous demande de vous lever

	M/Mme	PRENOM	NOM
1	M.	Julien	ECHARDOUR
2	Mme	Déborah	FLORANCE
3	M.	Alexandre	VOLZ

Vous pouvez vous asseoir

pour le barreau de VANNES, en présence de son bâtonnier Me Marc DUMONT

je vous demande de vous lever

	M/Mme	PRENOM	NOM
1	Mme	Anaïs	GALLO
2	Mme	Corentine	RIFFAUD

Vous pouvez vous asseoir

Monsieur le procureur général, avez-vous d'autres réquisitions ?
(...)

Monsieur le procureur général, si vous n'avez pas d'autres réquisitions

je vous donne acte de vos réquisitions

Mesdames et messieurs les futurs avocats, je vous donne acte de votre prestation de serment,
et vous adresse toutes les félicitations de la cour

et je dis que du tout, il sera dressé procès-verbal, pour être rangé par Mme la directrice de greffe, au rang des minutes de la cour

l'audience est levée, je vous invite pour une photographie de groupe avec vos bâtonniers, avant de rejoindre vos familles pour un moment de convivialité offert par les 9 barreaux du ressort.